



## Renseignement sur contrat cdd

Par **marie**, le **14/10/2010** à **17:46**

Bonjour,  
voilà je voudrais savoir si c'est normal de ne pas toucher sa prime de fin de contrat au terme de son contrat, sachant que celui-ci est renouvelable merci.

Par **aliren27**, le **14/10/2010** à **19:58**

Bonjour,

La prime de précarité est payable à la fin du contrat. Dans le cas d'un renouvellement, c'est le même contrat qui continue donc les IFM vous seront payées à la fin avec les CP.

Cordialement

Par **ChaLEC**, le **05/11/2010** à **16:27**

Bonjour,

Si votre contrat a été renouvelé il est tout à fait normal que vous n'ayez rien touché encore.

N'oubliez pas que votre CDD peut être reconduit mais ne peut jamais excéder 18 mois en tout.

Pour plus d'information:

[http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/contrats-de-travail/la-fin-du-contrat-de-travail-a-duree-determinee\\_352.html](http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/contrats-de-travail/la-fin-du-contrat-de-travail-a-duree-determinee_352.html)